

**La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale a  
le plaisir de vous proposer une**  
***Journée de divertissement au parc d'attractions***



**10 €**

**Le samedi 17 octobre 2020**

Cette sortie est réservée aux fonctionnaires et agents de la fonction publique d'État exerçant en Grand-Est, actifs et retraités, à leur conjoint-e, à leur(s) enfant(s) mineur(s) et à leur(s) enfant(s) étudiant(s) à charge.

**LE PARC :**

**Une expérience unique**  
**39 attractions et spectacles**

**Nigloland, parc d'attractions en France** vous ouvre ses portes pour vivre de merveilleuses aventures en famille, ressentir émerveillement, émotions ou encore frissons !

**Plongez dans 4 univers époustouffants, retrouvez 39 attractions et spectacles** pour petits et grands ainsi que 8 restaurants à thèmes.

Plus d'information sur le parc  <https://www.nigloland.fr/>

## TARIF:

La participation demandée a été fixée à **10 € par participant, comprenant le billet d'entrée** en accès libre au parc et un **coupon de réduction d'une valeur de 5 €** valable dans les boutiques ou pour la restauration.

L'entrée est gratuite pour les enfants de – de 1 m (**à préciser dans votre inscription SVP**)

Le transport et le complément de restauration sont à votre charge.

**En cas de désistement 15 jours avant la date de la journée, il ne sera procédé à aucun remboursement.**

## INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **20 septembre 2020 inclus**, sur le site [www.srias-grandest.fr](http://www.srias-grandest.fr) **uniquement**.

Pour valider votre inscription, il conviendra d'envoyer avant le 22 septembre (cachet de la poste faisant foi) votre chèque libellé **à l'ordre de « Nigloland »**, à :

**Monsieur Bernard Fouquet  
SRIAS Grand Est – Opération Nigloween  
14 rue Charles de Gaulle  
51400 Mourmelon le Petit**

**Les inscriptions incomplètes ou mal renseignées ne seront pas prises en compte.**

**Les billets seront distribués sur place**

## CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le nombre de participants est limité à 1000.

Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de billets, les critères de sélection appliqués seront :

- 1) Inscription complète dans les délais
- 2) Priorité aux primo-participants à une action familiale organisée par la SRIAS (2019/2020)
- 3) Répartition départementale et ministérielle
- 4) Quotient familial

**Les personnes non retenues seront avisées par courrier électronique (au plus tard le 10 septembre) et leur chèque détruit.**

**[www.srias-grandest.fr](http://www.srias-grandest.fr)**